

## REGLEMENT JEU CONCOURS/Tirage au sort

### OPERATION DE RENTREE 2023

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU

Le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) AUDILAB RESSOURCES, inscrit au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 824 545 818 ayant son siège social situé 31 rue Fabienne Landy, 37700 SAINT PIERRE DES CORPS (« l'Organisateur »), dont l'objet est de fournir des prestations de service dans divers domaines pour ses membres (ensemble « AUDILAB »), organise un jeu concours par tirage au sort (« le Jeu Concours »).

Le présent règlement (« le Règlement ») a pour objet de fixer les modalités et conditions de participation au Jeu Concours. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

#### ARTICLE 2 – DUREE DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours se déroulera du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 9h au samedi 30 décembre 2023 à 18h.

#### ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours, , est ouvert aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine et ayant planifié et honoré un rendez-vous dans un centre AUDILAB sur présentation du courrier reçu d'offre rentrée 2023 (« le Participant »). Les Participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel d'AUDILAB.

#### ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

##### **4.1 Dotation**

Le Jeu Concours est composé des lots suivants :

- Pour les personnes appareillées : un adaptateur TV par gagnant appareillé tiré au sort, compatible avec ses appareils auditifs (valeur variable selon le modèle compatible, de 120 € TTC environ),
- Pour les personnes non appareillées : un casque audio de marque

Le Jeu Concours est ainsi doté de **7 lots** pour une valeur totale approximative de **1000 € TTC, hors frais d'expédition, soit 7 gagnants**, un seul lot étant attribué par gagnant.

Les lots du Jeu Concours sont non échangeables, non modifiables et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Aucune compensation financière ne pourra être négociée. L'Organisateur se

réserve le droit de changer unilatéralement les lots et de les substituer par des lots de valeur équivalente, si les lots initialement prévus n'étaient plus disponibles.

#### **4.2 Tirage au sort**

Un tirage au sort déterminant aléatoirement la liste des gagnants sera effectué le 16 janvier 2024 par l'Organisateur, dans ses locaux à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, pour désigner les 7 gagnants parmi les Participants au Jeu Concours.

#### **4.3 Conditions de réception des lots**

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par email ou téléphone dans un délai de quinze jours à compter du tirage au sort de manière à communiquer leurs coordonnées pour envoi postal du lot ou remise en main propre dans votre centre AUDILAB.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant.

L'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

### **ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES**

#### **5.1. Données collectées nécessaires au fonctionnement du Jeu**

Dans le cadre du fonctionnement du Jeu Concours, les centres, membres du réseau AUDILAB traitent les données suivantes issues de votre fiche client ou patient dans le logiciel métier AUDILAB :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone
- Adresse postale
- Le centre de participation au Jeu Concours

Les informations relatives aux Participants recueillies dans le cadre du rendez-vous clients/patients sont transmises à l'Organisateur par les centres membres du réseau AUDILAB, via le logiciel métier AUDILAB de gestion des dossiers clients et patients et seront ponctuellement traitées par le pôle Client de l'Organisateur pour les besoins du présent jeu concours suivant le consentement du Participant.

Le traitement des données personnelles dans le cadre du présent Jeu Concours se limite strictement :

- A l'élaboration de la liste des Participants
- Au tirage au sort entre les Participants
- A l'envoi des lots aux gagnants

Vos données personnelles étant issues de votre dossier client ou patient, elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la poursuite des finalités attenantes à la bonne tenue de votre dossier.

#### **5.2. Droits des Participants**

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à AUDILAB et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les Participants pourront accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent retirer à tout moment leur



consentement au traitement de leurs données. A noter que le retrait de ce consentement avant le tirage au sort entraînera leur élimination du Jeu Concours, le traitement des données susvisées étant essentiel au fonctionnement du Jeu Concours.

L'Organisateur et les centres membres du réseau AUDILAB s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données ainsi collectées sur les Participants, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation applicable, l'Organisateur informe les Participants qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, et de portabilité des données le concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail au DPO d'AUDILAB à [dpo.cnil@audilab.fr](mailto:dpo.cnil@audilab.fr) et en y joignant un justificatif d'identité.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 – Site Internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Aucun frais engagé par le Participant ne sera remboursé.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du Règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée, notamment en cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et événements indépendants de sa volonté (notamment dysfonctionnement informatique ou perte ou retards des services postaux...) perturbant le bon déroulement du Jeu Concours.

## **ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est accessible dans les centres AUDILAB et sur le site internet [www.audilab.fr](http://www.audilab.fr), et peut être consulté librement et à tout moment pendant la durée du Jeu.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'Organisateur à l'adresse ci-après mentionnée avant le 31 mars 2024. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

GIE AUDILAB RESSOURCES,  
Jeu Concours Opération de rentrée 2023  
31 rue Fabienne Landy,  
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui pourrait se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.



## **ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend persistant, né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, et n'ayant pas pu être résolu à l'amiable au préalable, sera soumis aux tribunaux compétents français.

